

M. JOHNSTON: Il s'est emparé de la mise, qu'il appelle allocations familiales.

M. HANSELL: Le très honorable R. B. Bennett a donc dit: "Donnez-moi une chance. Vous devez, bien entendu, me donner des jetons à moi, aussi, mais je crois que je puis gagner". Il a redemandé des jetons, mais a rapporté des billets à ordre. Ces billets s'accumulaient et constituaient une dette pour nous. La population a donc dit à M. Bennett: "Nous ne croyons pas pouvoir réussir. Nous allons miser de nouveau sur l'autre joueur, qui est d'avis qu'il peut encore gagner". M. Bennett a donc quitté le pays: son insuccès au jeu ne l'a pas empêché d'être nommé lord. Je me demande pourquoi on lui a remis ce titre. On ne peut pas gagner, mais on refuse de modifier les règles du jeu. Tout ce que nous demandons à ces honorables messieurs, à ces hommes d'affaires avertis, c'est de modifier les règles du jeu, afin que nous ayons la chance de gagner; mais ils n'en veulent rien faire.

Un autre honorable monsieur a fait son entrée en scène. Son nom commence par un "B", mais n'est pas Bennett. Il s'appelle Bracken, et voici le langage qu'il tient à la population: "Si vous voulez me permettre de prendre part au jeu, vous devez me fournir des jetons. Je crois que je vais gagner, car je connais le jeu depuis vingt ans. Il est vrai que la partie n'était pas aussi importante ni l'enjeu aussi considérable, mais j'ai tout de même acquis une expérience précieuse". Ce que nous voulons savoir, c'est s'il a jamais gagné à ce jeu.

L'hon. M. MACKENZIE: L'honorable député a-t-il déjà joué au poker?

M. HANSELL: Je n'y ai joué qu'une fois dans ma vie et j'ai gagné. Chose étrange, j'en ignorais les règles. Autre fait qui n'est pas aussi étrange, j'ai eu assez de jugement pour abandonner la partie. Les honorables députés n'en ont guère fait autant, dans la partie de poker du Canada. Ils ne changent pas les règles et ne se retirent pas de la partie.

A tout événement, cet autre homme, dont le nom commence par B, a dit: "Je sais ce que vous voulez; j'ai laissé, il est vrai, quelque promesse de payer, mais si je joue plus fort et augmente les mises je gagnerai peut-être." On a cru toutefois qu'un autre y réussirait mieux, et le premier ministre (M. Mackenzie King) a été réélu. La même partie continue. On demande d'autres jetons et les promesses de payer s'accumulent.

Le premier ministre prendra bientôt sa retraite pour écrire ses mémoires. Il les intitulera sans doute: *Mémoire d'une grande partie canadienne de poker*. Nous ne cessions jamais de répéter: "Modifiez les règles; modifiez les

règles." Nous avons accumlé les promesses de payer, mais nous n'avons jamais encore remporté une mise. On s'obstine à ne pas modifier les règles, et le Canada en est rendu maintenant à une dette nette de plus de treize milliards de dollars.

Comment, je le demande, en sortirons-nous, lorsque les mêmes règles continuent d'augmenter la dette et qu'elles ont continuellement joué contre nous? Sur quoi s'appuie la dette obligataire du Canada? Sur quoi s'appuie l'obligation canadienne? Je déclare que la seule garantie des obligations du gouvernement fédéral est l'aptitude de la population canadienne à acquitter les impôts. Personne que je sache ne contredit cette déclaration. On dit souvent, sans hésiter: "Le Canada est riche; songez à ses ressources naturelles." Je vous ferai remarquer, monsieur l'Orateur, que les obligations du gouvernement fédéral ne sont pas garanties par les ressources naturelles du pays. Voilà un cas où les provinces possèdent des nantissements supérieurs à ceux de l'autorité centrale. L'aptitude de la population canadienne à acquitter les impôts est la seule garantie des obligations fédérales. Comment parviendra-t-elle jamais à verser suffisamment au fisc pour faire face aux billets d'un total global de 13 milliards de dollars qu'ont signés, l'un après l'autre, les chefs des gouvernements canadiens qui se sont succédé au pouvoir?

Dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances (M. Ilsley) a parlé de la conférence fédérale-provinciale. Je ne m'y arrêterai qu'afin d'élucider davantage cette question ou plutôt de la présenter sous un aspect différent. Les éditoriaux de tout le Canada, de même que d'autres moyens de publicité, ont dit partout que la conférence avait échoué. Je me demande si c'est bien vrai. On ne saurait nier qu'elle n'a pas accepté les propositions du ministre des Finances; cependant, a-t-elle vraiment échoué?

Il est un principe qu'elle a réussi à démontrer à tout le pays: c'est que les gouvernements provinciaux jouissent de certains droits constitutionnels et que, dans ce domaine, le gouvernement fédéral ne peut rien sans le consentement des provinces. A mon sens, voilà un point important.

Un mouvement se répand qui tend à priver les provinces de leurs prérogatives. Voilà pourquoi notre pays court un danger grave. Dans son exposé budgétaire, le ministre s'est exprimé à peu près en ces termes: "Voici le moyen qui me permettra de forcer les provinces à accepter mes propositions. Je présenterai un budget dans lequel je stipulerais certaines choses. Je dirai aux provinces: Voici, signez là. Si vous apposez